

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 17 AVRIL 2025**

**DEL-2025-82**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 avril, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 10/04/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PESSEY-MAGNIFIQUE,  
MM. BACHELLARD, BOUCLIER, COUTIER, MARIAS, PAULY, PEUGNIEZ.

**Suppléants :** M. PASQUIER.

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, SIBILLE.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. DEAGE, FOURNET, HAVEL, MARTIN-COCHER, MATHIAN.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, CHARBONNIER, DUGAVE.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** M. BAUD-GRASSET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme WENDLING,  
M. FROSSARD.

**Suppléants :** M. GUITTON.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme PARIS,  
MM. BARRY, BOUCHET, BURNET, CATTANÉO, LEOTY, REY, ROLLIN, VILLARD.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, BRUNO, CECCON, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BOUVARD M, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, CONDEVAUX JF, DAVIET, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DESCHAMPS, EVERAERE, GENOUD, GEORGES, GILBERT, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, GYSELINCK, HENON, JOURNE, LARCHER, LEGEROT-GERMAIN, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, PELLARIN, PENHOÛT, PEROU, PERY, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SAILLET, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, STEYER, TOURNIER, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, CHATEL, CHRISTIN, ECALARD, GILLOT, GROS, JAILLET, KHAY,  
MM. AUDOUIN, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LARCHER, LOUVEAU, MICHAUD, ORSET, PECORARO, RAVAUD, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice :	107
Présents :	39
Membres habilités à prendre part au vote :	107
Votants :	39
Représentés par mandat :	9

**Objet : REVISION DU TAUX DE PARTICIPATION DES INTERCOMMUNALITES ADHERENTES AU SYANE**

**Rapport présenté par Mme Nadine WENDLING**

Depuis la mise à jour de ses statuts en 2019, le SYANE intègre parmi ses adhérents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP). Cette adhésion est le fruit d'un travail entre le SYANE et les EPCI-FP engagé depuis 2017 dans le cadre de l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et qui s'est enrichi d'années en années depuis cette période.

En 2025, la collaboration entre le SYANE et les EPCI-FP adhérents est forte de nombreuses actions, services et contributions, couvrant l'ensemble du spectre de compétence du Syndicat avec un bénéfice mutuel. En effet, le SYANE bénéficie également au travers de ces relations d'une meilleure vision départementale des enjeux et politiques de transition, permettant de renforcer son rôle de coordination territoriale.

Les EPCI-FP du département ont des besoins d'accompagnement du SYANE qui s'avèrent très variés et qui dépendent également des moyens internes des EPCI-FP dédiés aux sujets de transition. Il apparait que les grandes intercommunalités sont souvent dotées de plusieurs agents dédiés aux transitions, et que les services du SYANE sont ainsi sollicités pour des contributions plus ponctuelles et qualitatives sans qu'ils y consacrent un temps proportionnel à la taille de l'intercommunalité.

Ainsi, la cotisation actuelle, basée sur la population des Dotations Globales de Fonctionnement dite « DGF » (population des dotations globales de fonctionnement qui ajoute à la population authentifiée par l'INSEE, le nombre de résidences secondaires, ainsi que les places de caravanes conventionnées), est de 0,30 € par habitant. Le retour d'expérience depuis l'adhésion des premières intercommunalités conduit aujourd'hui à proposer une évolution du calcul du montant de cotisation pour les EPCI-FP, en cohérence avec les services effectivement apportés par le SYANE auprès de ces collectivités.

Il est ainsi proposé d'intégrer un palier à 50.000 habitants DGF, au-delà duquel la cotisation serait abaissée à 0,15 € par habitant DGF. Ainsi, la cotisation demeure de 0,30 € par habitant pour les 50.000 premiers habitants DGF de l'EPCI-FP et au-delà, pour chaque habitant de la population DGF restante à partir du 50.001<sup>ème</sup>, le coût par habitant est abaissé à 0,15 €. Cette mesure serait appliquée au prorata-temporis à sa date d'approbation par le Comité syndical.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la révision du taux de participation des EPCI-FP adhérents au SYANE à 0,30 € par habitant (population DGF de l'année N-1) jusqu'à 50.000 habitants, puis 0,15 € par habitant au-delà.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

